© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
1998

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO

REPRODUIT AVEC PERMISSION

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

ONTARIO

ONTARIO GOVERNMENT BUSINESS PLANS - 1997-98

Ministry of Finance

Ministry of Finance Homepage

Contents:

Minister's Message
Making Progress - Managing Change
Ministry Vision
Key Strategies
Core Businesses
Key Performance Measures
Core Businesses & Resource Allocations
Who to Call

Minister's Message

Hon. Ernie Eves

I am pleased to present the 1997-98 business plan for the Ministry of Finance and report on our achievements in 1996-97. We continue to concentrate on developing strategies and policies that focus on fiscal responsibility and economic growth.

We are following our plan of deficit reduction to reverse the growth of a crushing debt burden that hurts us all. We are on track for a balanced budget by fiscal year 2000-2001. While restoring order to the province's finances, the ministry will continue to examine options for more effective ways to deliver government services.

As a result of Who Does What recommendations, we have proposed that responsibility for property assessment be returned to the municipal sector effective January 1, 1998. With more direct control, municipalities will be able to identify and respond to local priorities.

We are working with federal authorities to end duplication of loan and trust regulations between the Ontario and federal jurisdictions. Also, changes will be made to strengthen investment growth and consumer protection in Ontario's capital markets.

There are positive signs that our plan is working. Economic forecasts indicate that Ontario will have one of the best rates of growth in the world in 1997 and 1998.

The ministry will continue working to refine its accountability measures and to improve its overall performance. These efforts to spend taxpayers' money more wisely will support actions to stimulate economic growth, encourage job creation and make Ontario a preferred place to live, work and invest.

The Honourable Ernie Eves
Minister of Finance

Making Progress-Managing Change

Ontario's Business Plans - Year Two

The government has a plan in place and that plan is working. The objectives are to invest in priority services; maintain safe and secure communities; cut taxes to create jobs; and make government work for people.

This ministry's business plan supports these objectives. It is our report to you. It highlights what has been done over the past year, what is planned for the coming year, what targets have been set and how results will be measured.

The services that are valued most are being protected and improved. Jobs are being created. The economy is growing at an impressive rate. Taxes are being cut. The way this ministry operates is now simpler, more open and accountable.

This plan also demonstrates that much remains to be done to accomplish our goals. It charts a course for the future with specific action plans. The government is committed to refining and improving business planning and business practices across the Ontario Public Service. Taxpayers have a right to know how public funds are used. Your comments are welcome.

For those who would like to know what is planned across government, all ministry business plans are available free of charge at Publications Ontario and on the Ontario government web site at www.gov.on.ca under "What's New".

In addition, the government has produced a brochure entitled *Making Progress, Managing Change: A Report to Ontario Taxpayers,* which lists major initiatives from all 22 business plans. This brochure is available free of charge from Publications Ontario in Toronto (416) 326-5300 (local calls) or 1-800-668-9938 (toll-free long distance calls). For TTY inquiries, call (416) 325-3408 (Toronto) or toll free in Ontario at 1-800-268-7095.

Ministry Vision

The vision of the Ministry of Finance is increased prosperity and economic renewal for the province of Ontario. Our vision is based on an Ontario that:

- leads Canada in jobs, economic growth and investment.
- reduces the size and cost of government.
- spends taxpayers' money more wisely with economy, efficiency and effectiveness.
- invests in programs that are a priority for the people of Ontario and has the financial capacity to protect them.
- builds a better future for all Ontarians.

The mission of the ministry is to establish an environment which will ensure a dynamic, innovative and growing economy and to manage the fiscal, financial and related regulatory affairs of the province of Ontario. In carrying out this mission, the ministry will take the actions necessary to:

- support economic growth and job creation in the province.
- promote the effective and efficient delivery of government services to taxpayers and reduce spending.
- ensure prudent management of the province's debt.
- balance the budget.
- ensure that public organizations remain accountable to taxpayers for the use of their funds.

Key Strategies

The Ministry of Finance will continue to focus its attention on two key strategies: improving the way it does its core business, and exploring options for alternative delivery of existing programs and services.

The ministry will work closely with the Office of Privatization and other service delivery organizations. These efforts will identify initiatives that could be better undertaken by the private sector, by other levels of government or in partnership with other service providers.

The ministry will pursue a shift from direct delivery of programs and services to a role in which its focus is to set policy and the necessary regulatory framework.

By moving in this direction, the ministry will reduce regulatory duplication and overlap by determining which level of government can provide the most effective and efficient delivery of programs and services. The ministry will also examine where the use of external resources can enhance the public good.

More specifically, the ministry will be pursuing the following initiatives over the next year.

- Following the recommendations of the Who Does What Panel, it is proposed that property assessment responsibility be returned to the municipal sector, effective Jan. 1, 1998.
- Subject to legislative approval, the ministry will proceed with the consolidation of the Ontario Insurance Commission, Pension Commission of Ontario and the Deposit Institutions Division into a single Financial Services Commission. This will provide opportunities for further business reengineering and reductions in regulatory burden. Ultimately, a more streamlined and efficient regulatory framework should enhance the performance of the financial services industries in Ontario and generate jobs and other benefits to the economy.
- The ministry will continue its active pursuit of alternative delivery options for securities regulation in Ontario. These options include the possibility of creating a national securities regulator. In the interim, more immediate changes will be implemented to strengthen investment growth and consumer protection in Ontario's capital markets.

Core Businesses

To achieve our vision, the ministry will focus its efforts on four core businesses:

- tax policy and administration.
- economic analysis, fiscal and financial policy.
- government financing and debt management.
- financial services industry regulation.

The ministry currently retains responsibility for the delivery of property assessment services. This function is proposed to be transferred to the municipal sector effective Jan. 1, 1998, at which time it would no longer be part of the core business of the Ministry of Finance.

Core Businesses

Tax Policy and Administration	
Goal	**Result**
To develop an integrated and fair tax policy system supportive of dynamism, economic growth and job creation. To maintain the integrity of the province's self-assessing tax system by encouraging compliance and discouraging non-compliance.	1. A strong and entrepreneurial business climate through competitive personal and business taxes. 2. An efficient tax revenue system with reduced public administration and taxpayer compliance costs.
Strategy	
1. Establish a capability for measuring the specific and overall impact of the province's tax system, including its tax preferences, on the economic performance objectives. 2. Joint initiatives with Revenue Canada consisting of more effective sharing and co-ordination of human resources and information to make it easier to identify tax evaders and those operating in the underground economy. 3. Explore ways to minimize the administrative burden and the cost to individuals and businesses of complying with Ontario's tax statutes.	

This core business area has a budget of $199 million and a staff complement of 1,740 employees. With annual revenues of $21 billion, Ontario's tax system is the largest single source of provincial revenues. These revenues help fund the province's priority services and social programs. Ontario's tax system comprises twenty statutes that affect nearly everyone in the province. The primary activities in this core business are balanced between policy development and administration.

The ministry provides advice and options to ensure that the tax system can be made more competitive, is fully

co-ordinated with retirement and income transfer systems, and generates sufficient revenue to meet the government's fiscal objectives. The tax administration function consists of information to taxpayers to support voluntary compliance, taxroll maintenance, returns processing, audit, collections, enforcement and appeals. Effective delivery of these functions is fundamental to protection of the tax system's fairness, integrity and revenue base.

The tax system also plays an important role in support of the government's economic growth and job creation priorities. In addition to further cuts in Ontario's personal income tax rate, the 1997 Ontario Budget introduced a number of tax credits and incentives that added to, or enhanced, the measures introduced in 1996. Among the changes are measures that encourage research and development, assist leading-edge technology and graduate students in getting work experience, provide tax relief for first-time home buyers, and help small business in acquiring needed capital at a lower cost.

To support the tax system's fairness and integrity objectives, the 1997 Ontario Budget builds on the measures introduced in 1996 to deter abuse and defeat the underground economy. A combination of new and reallocated audit staff perform audits which deter non-compliance and enhance fairness by reassuring honest taxpayers that cheating does not pay. These additional auditors, combined with new collections and identification and compliance staff, will target the growth of the underground economy, improve compliance and increase tax revenues.

Under an agreement with Revenue Canada, the ministry will strive to coordinate use of resources and share information to make it easier to identify tax evaders and those operating in the underground economy. Examples include co-ordination of audit programs, joint non-filer identification efforts, simultaneous audits of corporations, and expanded audit information exchanges.

The ministry is committed to operate a simple, effective, cost-efficient tax system which minimizes the administrative burden and the cost to individuals and businesses. Priorities which will further streamline tax administration include: electronic filing of corporations tax returns, which will result in significant cost savings in data entry as well as faster service; combining the annual corporate information return with the corporate tax return, which will reduce business compliance cost and the paper burden; and merging field office locations in similar geographic areas to save facility costs, as premises become available.

The ministry will undertake a review of alternative service delivery options, including opportunities for a greater private sector role in the delivery of tax administration. In view of the scope and importance of this review, the ministry will tender for consulting services to acquire independent and objective advice.

Economic Analysis, Fiscal and Financial Policy	
Goal	**Result**
To stimulate economic growth and job creation through the development and implementation of sound fiscal strategies. To ensure effective financial management of public spending to meet the government's targets for deficit reduction. To monitor developments in the Ontario economy which are likely to impact on the province's economic objectives.	1. Positive climate for investment that stimulates economic growth. 2. Producing an orderly, prudent and sustainable multi-year fiscal framework. 3. The provision of relevant and timely information to the public.
Strategy	
1. Conduct ongoing assessment of provincial, national and international economic developments and their impacts on the province. 2. Monitoring of revenue, economic sector, labour market, regional and demographic trends. 3. Ongoing implementation of recommendations made by the Ontario Financial Review Commission, including the implementation of guidelines for accrual accounting, accounts receivable management and financial systems management of the Public Sector Accounting and Auditing Board.	

Operating with a budget of $16 million and 167 staff, this function involves developing the overall economic and fiscal strategy for the province, including the negotiation of federal-provincial fiscal arrangements, establishing financial controls and policies for the government and reporting on financial matters.

Activities include:

- assessing provincial, national and international economic developments and their impacts on the province.

- monitoring revenue, economic sector, labour market, regional and demographic trends.
- determining financial reporting standards and reporting on Ontario's financial position.

Overall, the activities of this core business are critical to the development of a strong fiscal plan, which is required to balance the budget and to support sustainable economic growth and job creation strategies.

In its controllership role, the ministry's development and implementation of effective financial policies, practices and controls ensure consistent standards for high quality management of public finances.

A top priority is the ongoing implementation of recommendations made by the Ontario Financial Review Commission, for which the government has expressed its strong support. Included are implementation of Public Sector Accounting and Auditing Board (PSAAB) recommendations for accrual accounting, accounts receivable management and financial systems management.

Government Financing and Debt Management	
Goal	**Result**
To ensure that the province's borrowing needs are met in a cost-effective manner and within the context of prudent risk management.	1. Efficient and prudent management of the province's financial assets and liabilities.
Strategy	
1. Ensure that borrowing is conducted on a timely and cost-effective basis by borrowing when market conditions are most favourable and by diversifying borrowing sources and expanding the province's investor base. 2. Manage financial risks (i.e. interest rate, currency, credit and liquidity) prudently within Minister-approved guidelines to minimize public debt interest costs and variance from the Budget target. 3. Reduce the burden on provincial credit by self-financing as many priority capital expenditures as possible. 4. Provide financial expertise to assist the province in evaluating privatization opportunities and financial policy issues. 5. Manage and support the credit rating review process for the province by arranging periodic and special credit review meetings with the rating agencies and providing information as required. 6. Actively market Ontario debt instruments to current and potential new investors. 7. Improve public debt interest modelling and debt forecasting capabilities by including accrual adjustments and foreign currency borrowing scenarios. 8. Complete the redesign of the cash management system to enhance forecasting and produce higher interest earnings.	

The Ontario Financing Authority (OFA) arranges and coordinates all aspects of financing, including risk management, for the Province of Ontario and its Crown corporations and agencies. These activities include: borrowing for operating and capital needs, debt management, investment, cash and banking activities as well as investor and credit rating relations. In addition, the Authority operates the Province of Ontario Savings Office.

Cost-effective financing involves balancing the dual objectives of minimizing both the net cost of funds over time and the risk to which the province is exposed. Minimizing the cost of the province's financial needs is a key factor in supporting the government's fiscal and balanced budget objectives.

The OFA will also assist in evaluating privatization opportunities through provision of financial expertise during the review process. Within its own organization, the OFA has referred the operations of the Province of Ontario Savings Office for review by the Cabinet Committee on Privatization.

The OFA is also implementing action plans to improve its performance and flexibility through implementation of recommendations made by the Ontario Financial Review Commission.

Financial Services Industry Regulation	
Goals	**Result**
To foster a fair, efficient and competitive financial services industry that supports economic growth. To reduce the administrative burden and cost of regulation for consumers and business, while ensuring that consumer protection is preserved.	1. A climate for a strong and competitive financial services sector in Ontario. 2. Administrators of employer-sponsored pension plans meet commitments that are made to plan members. 3. Public confidence in, and access to, a fair, effective,

	efficient and responsive private insurance system in Ontario.

Strategy

1. Subject to legislative approval, implement the provisions in the *Red Tape Reduction Act*, which contains measures to reduce the time and money spent by the financial services industry on complying with duplicative rules, while ensuring that consumer protection is preserved.

2. Complete the comprehensive reform of loan and trust regulation, leading to the elimination of overlap and duplication between the Ontario and federal jurisdictions.

3. Complete the task of creating a self-funded regulatory agency for securities regulation in a manner that anticipates a national structure.

4. Introduce legislation to consolidate the Ontario Insurance Commission, the Pension Commission of Ontario and the Deposit Institutions Division into a single regulatory body. This would produce a more consistent, co-ordinated approach to regulation and policy development across the financial sector, lower regulatory costs, and improved service and consumer protection.

5. Work with affected groups and the province's insurance regulator to achieve the goals of the *Automobile Insurance Rate Stability Act, 1996 (Bill 59)*.

With a budget of $53 million and 643 staff, the objective of financial services regulation is to foster a fair, efficient and competitive financial services industry which supports growth and job creation in the province. Regulatory services support important public priorities by means of industry standards and consumer protection in the financial services sector. They contribute to investor and consumer confidence in the soundness of the financial services industry. This core business is delivered through three agencies--the Ontario Securities Commission, the Ontario Insurance Commission, the Pension Commission of Ontario--an operating division, Deposit Institutions, and the Financial Services Policy Branch.

Red Tape Reduction Act

If passed, the *Red Tape Reduction Act* will amend 26 statutes and repeal nine obsolete laws. These provisions will reduce the extra time and money spent by the financial services industry on complying with unnecessary and duplicate rules while ensuring that consumer protection is preserved. The Act will affect regulation in the loan and trust field, cooperatives, credit unions, insurance, securities, mortgage brokers, tax administration and approval of forms and fees.

Loan and Trust Regulation

The ministry plans to complete a comprehensive reform of loan and trust regulation, leading to the elimination of overlap and duplication between the Ontario and federal jurisdictions. Consultations to date with financial services industry associations, individual companies, consumer groups, the legal community and other jurisdictions have elicited strong support for the change.

Ontario Securities Commission (OSC)

In its 1996 business plan and the Ontario Budget, the ministry undertook to pursue alternate ways to deliver securities regulation. To this end, the ministry entered into discussions with the federal government on the creation of a national securities regulator.

While these talks continue, the ministry is committed to taking steps to ensure that the OSC has the resources and the tools it needs to properly fulfill its mandate. The ministry will bring forward a plan to renew and strengthen the Commission. The plan will respond to concerns expressed by many in the securities industry about the OSC's continuing capacity to regulate the market and provide investor protection, and about the level of OSC fees, which exceed the cost of funding the Commission's operations.

There will be three main thrusts to the change in OSC's status:

- change to the Commission's agency structure, putting operations on a self-funding, cost-recovery basis.
- an appropriate level of funding for the OSC to carry out its mandate.
- reduction of securities fees in tandem with the government's four-year plan to reduce the deficit.

Financial Services Commission of Ontario (FSCOM)

The ministry's 1996 business plan outlined the government's proposal to consolidate the Ontario Insurance Commission, the Pension Commission of Ontario, and the Deposit Institutions Division of the Ministry of Finance into a single regulatory body. This will result in a more consistent, co-ordinated approach to regulation and policy development across the financial sector, lower regulatory costs, and improved service and consumer protection.

Affected groups were consulted between August and November 1996. They voiced overall support for the consolidation,

viewing it as a way for the government to provide more efficient, co-ordinated regulation. The Government Task Force on Agencies, Boards and Commissions also recommended that the consolidation proceed.

The new body, to be known as the Financial Services Commission of Ontario (FSCOM), would be a fully cost-recovered, self-funding agency. The ministry would form a working group with industry and consumer representatives to provide advice during the transition.

Automobile Insurance

The ministry will continue to work with affected groups and the province's insurance regulator to achieve the goals of the Automobile Insurance Rate Stability Act, 1996. Projects include implementing a reform of the Facility Association insurance pools for high risk drivers and further cost control measures such as: the development of an accreditation system for medical and rehabilitation programs and services, professional services fee schedules, and the development of anti-fraud data sharing programs.

Key Performance Measures

OUTCOME (results)	PERFORMANCE MEASURES	STANDARDS/ TARGETS
An efficient tax system with reduced public administration and taxpayer compliance costs.	Cost of collecting $100 of tax revenue. See Footnote 1 Return on cost of tax administration. See Footnote 2	The cost of collecting $100 of tax revenue in 1996-97 was $0.48. 1997-98 target is $0.48 For every $1 spent on enforcement actions in 1996-97, $4.62 was recovered. 1997-98 target is $4.62
Positive climate for investment that stimulates economic growth.	Prudent economic forecasts.	Forecasts that are more cautious than those of major private sector forecasters.
Produce an orderly, prudent and sustainable multi-year fiscal plan.	Deficit targets which reflect expenditure projections and revenue forecasts.	Meet or exceed deficit targets which reflect accurate expenditure projections, conservative revenue forecasts, and sound fiscal management.
The provision of relevant and timely information to the public.	Timing of the issuance of the *Public Accounts*, *Ontario Finances* and other fiscal updates, reflecting all known and material changes. The Provincial Auditor's opinion.	Moving towards having *Public Accounts* ready for public release 90 - 120 days after year-end (1997-98 target of 150 days). *Ontario Finances* ready for public release 30 - 45 days after the end of the quarter. An unqualified opinion.
Efficient and prudent management of the province's financial assets and liabilities.	Cost effectiveness of debt at issue, including rate and timing. Operation within approved exposure limits for provincial debt interest, interest rates and foreign exchange.	Costs below the Domestic Benchmark. See Footnote 3 Below approved exposure limits. See Footnote 4
Climate for strong and competitive financial services sector in Ontario.	Only safe and sound financial institutions are permitted to operate in Ontario.	100%
Administrators of employer-sponsored pension plans meet commitments that are made to plan members.	All beneficiaries of pension plans receive the benefits to which they are entitled.	100%
Public confidence in, and access to, a fair, effective, efficient and responsive private insurance system	Only solvent insurance companies operate in Ontario.	100%

in Ontario.

Footnote 1: Actual total tax revenues compared with actual total operating funds used to collect them.

Footnote 2: Actual revenues from enforcement actions compared with actual total operating funds.

Footnote 3: The total cost of actual borrowing for a foreign debt issue is measured against the total cost of an assumed new domestic issue of the same term and using the market rates existing at time of issue. A comparison of the actual cost of borrowing to what the cost would have been if the debt had been issued evenly throughout the year shows how successful was the timing of issues.

Footnote 4: Exposure limits are: 1) foreign exchange exposure, unprotected from risk, of five per cent or less of total debt outstanding; 2) variable rate debt (net of liquid reserves) to 20 per cent or less of total debt outstanding; and 3) the increase in public debt interest from all debt and risk management activities is limited to three per cent or less of annual budgeted public debt interest.

Report on 1996-97 Achievements & 1997-98 Commitments

Prudent economic growth forecasts	1996	1997
Ontario Finance	1.9%	3.2%
• Consensus of private forecasts	2.1%	3.6

- *1995-96 Public Accounts* reported an audited actual deficit of $8.7B, almost $600M below the target set in the 1995 Fiscal and Economic Update.
- *1995-96 Public Accounts* ready for public release 180 days after year-end. *1996-97 Public Accounts* release target is 150 days.
- Since December, 1995, all *Ontario Finances* reports have been released within 40 days after the end of the quarter.
- *1995-96 Public Accounts* received an unqualified Provincial Auditor's opinion.
- Performance measurement of debt at issue prepared at Jan. 31, 1997, show costs below benchmark by about 35 basis points. Over the life of the issues, this yields present value savings of approximately $200 million.
- On Jan. 31, 1997, foreign exchange exposure was 0.7 per cent of total debt compared with the approved exposure limit of five per cent. Floating rate exposure (net of liquid reserves) was 6.2 per cent of total debt compared with the approved limit of 20 per cent.
- On Dec. 31, 1996, there were 55 Loan and Trust Companies, 443 Credit Unions and 390 Mortgage Brokers continuing to operate soundly in Ontario.
- On Dec. 31, 1996, the Pension Commission of Ontario was responsible for the regulation of 6,960 pension plans covering 1,757,662 active beneficiaries. Out of 949 beneficiary complaints received regarding pension entitlement, 946 were resolved with the three remaining complaints being settled by the Ombudsman in favour of the Pension Commission.
- There were no insolvencies among licensed Ontario insurance companies in 1996-97.

Core Businesses & Resource Allocations

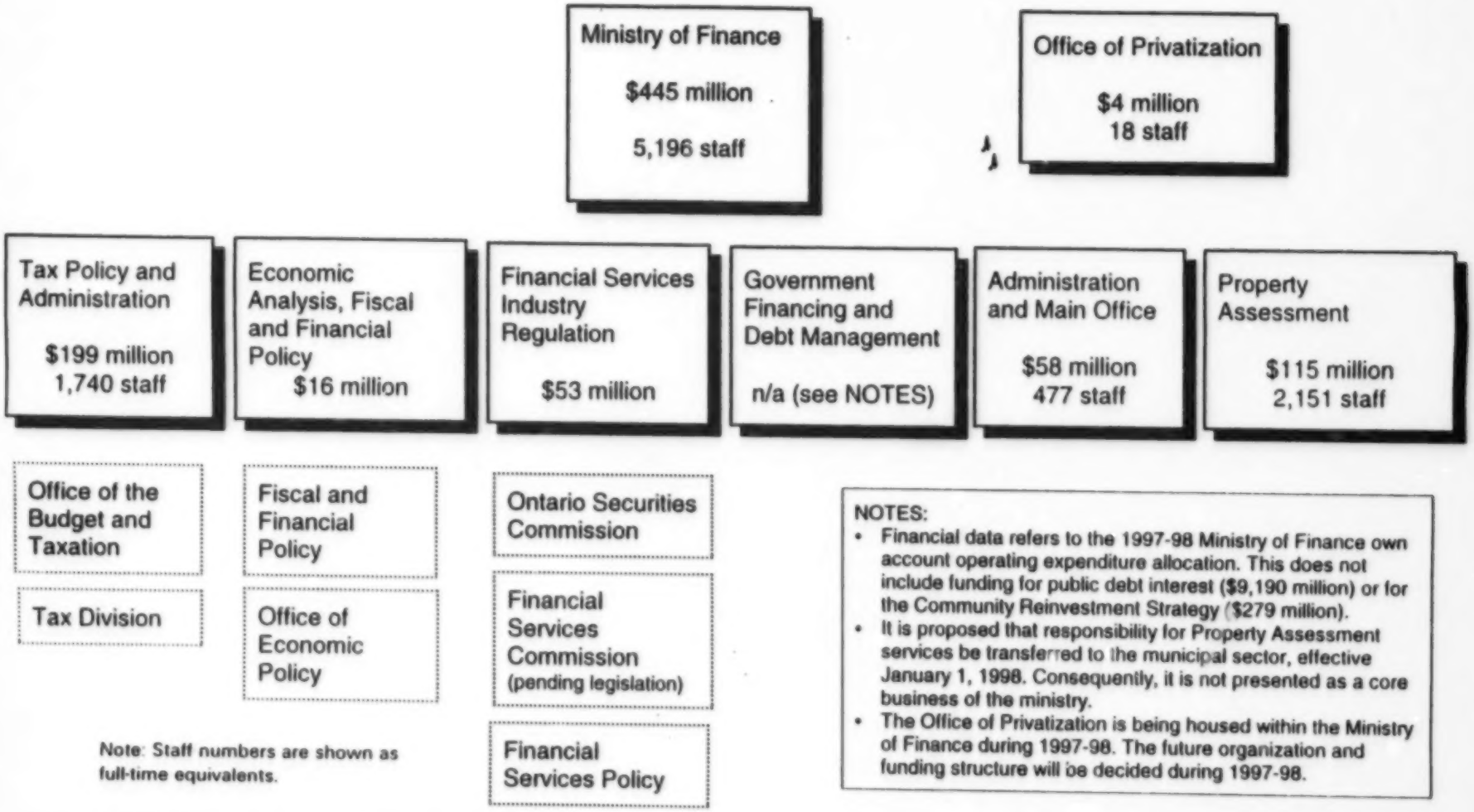

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.

NOTES:

- Financial data refers to the 1997-98 Ministry of Finance own account operating expenditure allocation. This does not include funding for public debt interest ($9,190 million) or for the Community Reinvestment Strategy ($279 million).
- It is proposed that responsibility for Property Assessment services be transferred to the municipal sector, effective January 1, 1998. Consequently, it is not presented as a core business of the ministry.
- The Office of Privatization is being housed within the Ministry of Finance during 1997-98. The future organization and funding structure will be decided during 1997-98.

Who to Call

Questions or comments about the ministry's business plan are welcomed and should be addressed to:

Don Black, Director, Communications and Corporate Affairs Branch at (416) 325-0324; or

Dave Roote, Director, Corporate Planning and Finance Branch at (905) 433-5661; or

Contact our web site at www.gov.on.ca/FIN/hmpage.html

Ontario

PLAN D'ACTIVITÉS 1997-1998

MINISTÈRE DES FINANCES

Hon. Ernie Eves

Message du ministre

J'ai le plaisir de présenter le plan d'activités du ministère des Finances pour 1997-1998 et de faire le bilan de nos réalisations pour 1996-1997. Le ministère continue à concentrer ses efforts sur l'élaboration de politiques et de stratégies qui mettent l'accent sur la responsabilité financière et la croissance économique.

Nous respectons notre plan de réduction du déficit qui vise à mettre fin à l'augmentation du lourd fardeau de la dette qui nous nuit à tous. De plus, nous atteignons les objectifs que nous nous sommes fixés afin d'équilibrer le budget d'ici l'exercice 2000-2001. Tout en prenant les mesures nécessaires à l'assainissement des finances de la province, le ministère continuera à envisager diverses possibilités de fournir les services gouvernementaux de façon plus efficace.

Pour faire suite aux recommandations du Comité chargé de déterminer qui fait quoi, nous avons proposé que la responsabilité de la prestation des services d'évaluation foncière soit de nouveau confiée au secteur municipal à compter du 1er janvier 1998. En exerçant un contrôle plus direct, les municipalités seront en mesure de définir les priorités locales et d'y donner suite.

Nous collaborons avec le gouvernement fédéral en vue de mettre fin à la réglementation des sociétés de prêts et de fiducie exercée à la fois par le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral, et qui fait double emploi. De plus, des changements seront apportés afin de renforcer la croissance des placements et la protection des consommateurs sur les marchés financiers en Ontario.

Il y a des indices que notre plan fonctionne. En effet, selon les prévisions économiques, l'Ontario affichera, en 1997 et en 1998, l'un des taux de croissance les plus élevés à l'échelle mondiale.

Le ministère poursuit ses efforts visant à améliorer ses méthodes de mesure de responsabilité et son rendement global. Ces efforts, qui sont déployés en vue de dépenser les deniers publics plus judicieusement, permettront de financer des initiatives prises pour stimuler la croissance économique et la création d'emplois, et faire de l'Ontario un endroit privilégié où il fait bon vivre, travailler et investir.g

L'honorable Ernie Eves
Ministre des Finances

La marche du progrès—La gestion du changement

Plans d'activités de l'Ontario - Deuxième année

Le gouvernement a un plan et ce plan donne des résultats. Nos objectifs consistent à investir dans les services prioritaires, à assurer la sécurité dans les collectivités, à réduire les impôts pour créer des emplois et à offrir des services bien adaptés.

Le plan d'activités du ministère soutient ces objectifs. Il s'agit de notre rapport à la population. Il expose ce qui a été fait au cours de l'année passée, ce qui est prévu pour l'année qui vient, quels buts ont été fixés et comment les résultats seront mesurés.

Les services les plus appréciés sont protégés et améliorés. Des emplois sont créés. L'économie croît à un taux remarquable. Les impôts sont réduits. Le mode de fonctionnement du ministère est maintenant plus simple, plus transparent et plus responsable.

Le plan montre également qu'il reste beaucoup à faire pour atteindre nos objectifs. Il trace la route pour l'avenir avec des projets précis. Le gouvernement est résolu à rationaliser et à améliorer la planification et la pratique des affaires au sein de toute la fonction publique de l'Ontario. Les contribuables ont le droit de savoir comment les deniers publics sont dépensés. Nous vous encourageons à nous faire part de vos commentaires.

Pour celles et ceux qui voudraient savoir ce qui est prévu à l'échelle du gouvernement, tous les plans d'activités des ministères sont disponibles gratuitement à Publications Ontario et sur le site Web du gouvernement de l'Ontario à www.gov.on.ca, sous l'option Quoi de neuf?

En outre, le gouvernement a publié une brochure intitulée *La marche du progrès — La gestion du changement : Rapport aux contribuables de l'Ontario* qui donne la liste des principales initiatives décrites dans les 22 plans d'activités. Cette brochure est disponible gratuitement à Publications Ontario, à Toronto, téléphone : (416) 326-5300 (communications locales) ou 1 800 668-9938 (communications interurbaines sans frais). Les malentendants peuvent composer le (416) 325-3408 (Toronto) ou le 1 800 268-7095 (sans frais en Ontario).g

Objectifs généraux du ministère

Les objectifs généraux du ministère des Finances visent la prospérité et le renouveau économique de la province de l'Ontario. La réalisation de ces objectifs repose sur :

- une province qui est en tête au Canada, en ce qui concerne les emplois, l'expansion économique et les investissements;
- une province qui réduit la taille et le coût de l'appareil gouvernemental;
- une province qui dépense l'argent des contribuables plus judicieusement dans un souci d'économie, d'efficacité et d'efficience;
- une province qui investit dans des programmes qui constituent une priorité pour la population de l'Ontario et qui a la capacité financière de la protéger;
- une province qui bâtit un meilleur avenir pour l'ensemble des Ontariennes et des Ontariens.

Le mandat du ministère consiste à établir un climat qui assurera une économie dynamique, innovatrice et en expansion, et à gérer les affaires budgétaires, financières et de réglementation connexes de la province de l'Ontario. En s'acquittant de ce mandat, le ministère prendra les mesures nécessaires, de manière à atteindre les résultats suivants :

- appuyer l'essor économique et la création d'emplois dans la province;
- promouvoir la prestation efficace et efficiente des services gouvernementaux aux contribuables, et réduire les dépenses;
- assurer la gestion prudente de la dette de la province;
- équilibrer le budget;
- s'assurer que les organismes publics demeurent responsables vis-à-vis des contribuables pour l'emploi de leurs fonds.g

Stratégies clés

Le ministère des Finances continuera de concentrer son attention sur deux stratégies clés : améliorer la façon dont il exerce ses activités de base et explorer les divers modes de prestation des programmes et services existants.

Le ministère des Finances collaborera étroitement avec le Bureau de la privatisation et d'autres organismes de prestation de services afin de déterminer les activités qu'il serait préférable de confier au secteur privé ou à d'autres paliers de gouvernement, ou d'entreprendre en partenariat avec d'autres fournisseurs de services.

Le ministère cessera de mettre l'accent sur la prestation directe de programmes et de services pour jouer un rôle qui consistera plutôt à établir les politiques et le cadre de réglementation nécessaire.

En s'orientant dans cette voie, le ministère réduira le double emploi et le chevauchement de la réglementation en déterminant le palier de gouvernement qui pourra assumer la prestation la plus efficace et la plus efficiente des programmes et services. Le ministère examinera également les domaines où le recours à l'externalisation peut favoriser l'intérêt public.

Plus précisément, le ministère prendra les mesures suivantes au cours de l'année à venir.

- Conformément aux recommandations du Comité chargé de déterminer qui fait quoi, le gouvernement se propose de confier à nouveau la responsabilité de l'évaluation foncière au secteur des municipalités à compter du 1er janvier 1998.

- Sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée législative, le ministère procédera au regroupement de la Commission des assurances de l'Ontario, de la Commission des régimes de retraite de l'Ontario et de la Division des établissements de dépôt en une seule Commission des services financiers. Ce regroupement fournira l'occasion d'effectuer d'autres restructurations et d'autres réductions du fardeau de la réglementation. En fin de compte, un cadre de réglementation plus efficient et plus rationalisé devrait renforcer le rendement du secteur des

services financiers en Ontario et générer des emplois et d'autres avantages pour l'économie.

- Le ministère continuera sa recherche dynamique de modes possibles de prestation des services pour la réglementation des valeurs mobilières en Ontario. On envisage entre autres la possibilité de créer un organisme national de réglementation des valeurs mobilières. Entre-temps, des changements plus immédiats seront mis en oeuvre pour renforcer l'essor des investissements et la protection des consommateurs sur les marchés financiers de l'Ontario.g

Activités de base

Pour atteindre ses objectifs généraux, le ministère déploiera tous ses efforts dans quatre activités de base :

- la politique et l'administration fiscales;
- l'analyse économique et les politiques budgétaires et financières;
- le financement du gouvernement et la gestion de la dette;
- la réglementation de l'industrie des services financiers.

Le ministère a toujours la responsabilité de la prestation des services d'évaluation foncière. Cette fonction pourrait être transférée au secteur des municipalités à compter du 1er janvier 1998 et ne ferait alors plus partie des activités de base du ministère des Finances.

Activités de base

Politique et administration fiscales	
But	**Résultat**
Élaborer un régime fiscal juste et intégré qui appuie le dynamisme, la croissance économique et la création d'emplois.	1. Un bon climat commercial, favorable à l'esprit d'entreprise, grâce à des impôts sur les particuliers et les entreprises qui favorisent la compétitivité.
Maintenir l'intégrité du régime fiscal d'auto-cotisation en vigueur dans la province en encourageant l'observation de la loi et en décourageant toute infraction.	2. Un régime de recettes fiscales efficace visant une réduction des coûts de l'administration publique et de l'observation de la réglementation par les contribuables.

Stratégie

1. Établir un moyen de mesurer les effets précis et généraux que le régime fiscal de la province, notamment ses avantages fiscaux, a sur les résultats économiques visés.

2. Entreprendre des initiatives conjointes avec Revenu Canada comprenant un partage et une coordination plus efficaces des ressources humaines et de l'information pour permettre de détecter plus facilement les contribuables qui se rendent coupables de fraude fiscale et ceux qui oeuvrent dans l'économie parallèle.

3. Explorer des moyens de réduire au minimum le fardeau administratif et le coût de l'observation des lois fiscales ontariennes pour les particuliers et les entreprises.

Ce secteur d'activités est doté d'un budget de 199 millions de dollars et d'un personnel de 1 740 employés. Le régime fiscal de l'Ontario permet de percevoir des recettes annuelles de 21 milliards de dollars, constituant ainsi la plus importante source de recettes provinciales. Ces recettes servent à financer les services et les programmes sociaux prioritaires de la province. Le régime fiscal englobe 20 lois qui ont une incidence sur la vie de pratiquement tous les Ontariens et Ontariennes. Les activités de base susmentionnées sont réparties entre l'établissement de politiques et l'administration.

Le ministère fournit des conseils et offre différentes options afin que le régime fiscal soit plus concurrentiel, qu'il soit entièrement coordonné avec les régimes de retraite et de transfert des revenus, et qu'il génère suffisamment de recettes pour permettre au gouvernement d'atteindre ses objectifs financiers. Le volet de l'administration fiscale consiste à fournir des renseignements aux contribuables aux fins de la conformité volontaire, de la mise à jour du rôle, du traitement des déclarations, de la vérification, du recouvrement, de l'application des lois et des appels. Il est primordial d'accomplir ces tâches de façon efficace afin d'assurer l'équité, l'intégrité et l'assiette fiscale du régime.

Le régime fiscal joue également un rôle important dans la réalisation des objectifs prioritaires du gouvernement, soit la croissance économique et la création d'emplois. Dans son budget de 1997, le gouvernement a annoncé, en plus de la réduction accrue du taux d'imposition du revenu des particuliers, un certain nombre de crédits d'impôt et d'incitations qui s'ajoutent aux mesures prises en 1996 ou qui en accroissent la portée. Parmi les changements annoncés, mentionnons les mesures incitatives pour la recherche-développement et la technologie de pointe, celles visant à aider les diplômés à acquérir de l'expérience sur le marché du travail et à procurer un allégement fiscal aux personnes qui achètent leur premier logement ainsi que les mesures permettant d'aider les petites entreprises à se procurer le capital dont elles ont besoin et ce, à un coût inférieur.

En vue d'assurer l'équité et l'intégrité du régime fiscal, le budget 1997 de l'Ontario a renforcé les mesures annoncées en 1996 visant à décourager la fraude et à faire obstacle à l'économie parallèle. On a procédé à l'embauche et à la réaffectation d'employés pour effectuer des vérifications afin de décourager la non-conformité et d'accroître la justice en démontrant aux contribuables honnêtes qu'il n'est pas payant de tricher. Ces nouveaux vérificateurs, conjointement avec les nouveaux employés chargés des recouvrements, de l'identification et de la conformité, s'appliqueront à mettre fin à la croissance de l'économie parallèle et à améliorer la conformité, ce qui entraînera une augmentation des recettes fiscales.

En vertu d'une entente avec Revenu Canada, le ministère misera sur une utilisation coordonnée des diverses ressources et sur le partage de renseignements afin de pouvoir repérer plus facilement les fraudeurs fiscaux et ceux qui oeuvrent dans l'économie parallèle. Les initiatives prises à ce chapitre comprennent entre autres la coordination des programmes de vérification, des efforts conjoints afin de repérer les personnes qui ne remplissent pas de déclaration de revenus, les vérifications simultanées de sociétés et l'échange accru de renseignements provenant des vérifications.

Le ministère s'est engagé à mettre sur pied un régime fiscal simple, efficace et efficient qui réduit au minimum le fardeau administratif et les coûts pour les particuliers et les entreprises. Les initiatives suivantes permettront de rationaliser encore davantage l'administration fiscale : le dépôt électronique des déclarations de revenus des sociétés, qui comprimera considérablement les coûts en éliminant l'étape de la saisie des données et qui accélérera le service; la fusion de la déclaration de renseignements que les sociétés doivent déposer annuellement avec la déclaration de revenus de ces sociétés, qui réduira les coûts de conformité pour les sociétés et les formalités administratives; et le regroupement de certains bureaux régionaux lorsque des locaux deviendront disponibles afin de limiter les frais assumés pour les installations.

Le ministère examinera la possibilité d'adopter de nouveaux modes de prestation des services, dont une participation accrue du secteur privé pour ce qui est de l'administration fiscale. En raison de la portée et de l'importance de cet examen, le ministère aura recours aux services de consultants externes afin d'obtenir des conseils indépendants et objectifs.

Analyse économique, politiques budgétaires et financières	
But	**Résultat**
Stimuler la croissance économique et la création d'emplois, grâce à l'adoption de stratégies budgétaires saines.	1. Un climat favorable aux investissements qui stimule la croissance économique.
Assurer la gestion financière efficace des dépenses publiques pour atteindre les objectifs du gouvernement en matière de réduction du déficit.	2. Un cadre budgétaire ordonné, prudent et durable portant sur plusieurs années.
Suivre les développements de l'économie ontarienne qui sont susceptibles d'avoir un effet sur les objectifs économiques de la province.	3. La capacité de fournir des informations pertinentes et à temps au public.

Stratégie

1. Mener une évaluation permanente des développements économiques provinciaux, nationaux et internationaux et de leurs effets sur la province.

2. Faire le suivi des recettes, du secteur économique, du marché du travail et des tendances régionales et démographiques.

3. Assurer la mise en oeuvre permanente des recommandations faites par la Commission ontarienne de révision des pratiques financières, notamment l'adoption des directives du Conseil sur la comptabilité et la vérification dans le secteur public concernant la comptabilité d'exercice, la gestion des débiteurs et la gestion des systèmes financiers.

Dans le cadre de ces activités et avec un budget de 16 millions de dollars et un personnel composé de 167 employés, il faut mettre au point la stratégie économique et financière globale de la province, qui comporte les négociations entourant les accords fiscaux fédéraux-provinciaux, l'établissement des mesures de contrôle et des politiques financières du gouvernement ainsi que la préparation de rapports sur des questions financières.

Ces fonctions comprennent donc :

- l'évaluation des développements économiques à l'échelle provinciale, nationale et internationale et de leurs effets sur la province.

- le suivi des tendances sur le plan des recettes, des secteurs économiques, du marché du travail ainsi que des situations régionales et démographiques.

- l'établissement des normes d'information financière et la préparation de l'information sur la situation financière de la province.

Dans l'ensemble, ces activités jouent un rôle essentiel dans la mise au point d'un régime fiscal solide, grâce auquel nous pourrons équilibrer le budget et appuyer les stratégies en vue d'une croissance économique durable et de la création d'emplois.

Pour assumer la responsabilité qui lui incombe d'exercer des contrôles, le ministère a mis en place des politiques, des pratiques et des mesures de contrôle financières efficaces qui assurent des normes uniformes en vue d'une très bonne gestion des finances publiques.

L'une des premières priorités du ministère est l'adoption, de façon continue, des recommandations faites par la Commission ontarienne de révision des pratiques financières, qui ont reçu un solide appui de la part du gouvernement. Ces initiatives comportent entre autres la mise en oeuvre des recommandations du Conseil sur la comptabilité et la vérification dans le secteur public (CCVSP) concernant la comptabilité d'exercice ainsi que la gestion des débiteurs et des systèmes financiers.

Financement du gouvernement et gestion de la dette

But	Résultat
S'assurer que les besoins d'emprunt de la province sont satisfaits de la façon la moins coûteuse possible tout en respectant les principes de la gestion prudente des risques.	1. Gestion efficace et prudente de l'actif et du passif financiers de la province.

Stratégie

1. S'assurer que les emprunts sont opportuns et efficients grâce au lancement des émissions lorsque la conjoncture est la plus favorable, à la diversification des sources d'emprunt et à l'élargissement du nombre d'investisseurs dans la province.

2. Gérer avec prudence les risques financiers (c.-à-d. les taux d'intérêt, les devises, le crédit et les liquidités) dans le cadre des lignes directrices approuvées par le ministre, afin de minimiser les frais d'intérêts sur la dette publique et les écarts par rapport aux objectifs budgétaires.

3. Minimiser la charge qui pèse sur le crédit provincial en maximisant la partie des dépenses en immobilisations prioritaires qui sont autofinancées.

4. Fournir les consultations en matière de finances pour aider la province à évaluer les possibilités de privatisation et les questions financières.

5. Gérer et appuyer le processus d'examen en vue de l'évaluation du crédit de la province en organisant des rencontres périodiques spécialement destinées à l'évaluation du crédit avec les agences de cotation et en fournissant des renseignements sur demande.

6. Commercialiser les titres de créance de l'Ontario avec dynamisme auprès des investisseurs actuels et potentiels.

7. Améliorer les capacités sur le plan de la modélisation des intérêts sur la dette publique et sur celui des prévisions de la dette en incorporant les régularisations voulues au titre de la comptabilité d'exercice et des scénarios d'emprunt en devises étrangères.

8. Terminer la restructuration du système de gestion de l'encaisse pour renforcer les prévisions et accroître les intérêts créditeurs.

L'Office ontarien de financement gère et coordonne tous les aspects du financement, dont la gestion des risques, pour la province de l'Ontario et ses sociétés de la Couronne et organismes. Parmi les fonctions assumées, mentionnons : les emprunts pour les dépenses de fonctionnement et en immobilisations, la gestion de la dette, les placements, la gestion des liquidités et des transactions bancaires ainsi que les relations avec les investisseurs et les agences de cotation. De plus, l'Office veille au fonctionnement de la Caisse d'épargne de l'Ontario.

Lorsque l'on s'efforce d'obtenir du financement à coût réduit, il faut viser un équilibre entre l'objectif de minimiser le coût net des fonds sur une certaine période et celui de limiter les risques auxquels s'expose la province. Il est essentiel de réduire le coût du financement de la province afin que le gouvernement puisse atteindre ses objectifs financiers et équilibrer le budget.

L'Office ontarien de financement participera également à l'évaluation des possibilités de privatisation en fournissant des conseils financiers spécialisés lors du processus d'examen. Il a d'ailleurs proposé au Comité ministériel de la privatisation de passer en revue le fonctionnement de la Caisse d'épargne de l'Ontario aux fins de privatisation.

En outre, l'Office met en oeuvre des plans d'actions afin d'améliorer son rendement et sa souplesse grâce à l'adoption des recommandations de la Commission ontarienne de révision des pratiques financières.

Réglementation de l'industrie des services financiers

But	Résultat
Encourager une industrie des services financiers juste, efficace et compétitive qui favorise la croissance économique.	1. Un climat favorable à un secteur des services financiers fort et compétitif en Ontario.
Réduire la charge administrative et le coût de la réglementation pour les consommateurs et les entreprises tout en assurant la protection des consommateurs.	2. Des administrateurs des régimes de retraite parrainés par les employeurs qui respectent les engagements pris vis-à-vis des participants des régimes. 3. Un public qui a confiance dans un régime d'assurance privé juste, efficace, efficient et souple en Ontario et qui a accès à un tel régime.

Stratégie

1. Sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée législative, mettre en oeuvre les dispositions de la *Loi visant à réduire les formalités administratives* qui contiennent des mesures d'économie de temps et d'argent pour l'industrie des services financiers, qui est astreinte à observer les règles faisant double emploi, tout en assurant la protection des consommateurs.

2. Terminer la réforme de la réglementation des sociétés de prêts et de fiducie en vue d'en arriver à l'élimination du double emploi et du chevauchement entre le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral.

3. Apporter les derniers changements à l'organisme de réglementation des valeurs mobilières pour qu'il s'autofinance, en vue de la création d'un organisme national.

4. Déposer les mesures législatives qui permettront de procéder au regroupement de la Commission des assurances de l'Ontario, de la Commission des régimes de retraite de l'Ontario et de la Division des établissements de dépôt en un seul organisme de réglementation afin de favoriser l'uniformisation dans l'élaboration des règlements et des politiques du secteur financier, de réduire les coûts de la réglementation et d'améliorer les services et la protection des consommateurs.

5. Collaborer avec les groupes intéressés et l'organisme de réglementation de l'assurance de la province pour atteindre les objectifs de la *Loi de 1996 sur la stabilité des taux d'assurance-automobile* (projet de loi 59).

Avec un budget de 53 millions de dollars et un personnel de 643 employés, l'objectif de la réglementation des services financiers est de s'assurer que l'industrie des services financiers soit juste, efficace et concurrentielle, et qu'elle favorise la croissance économique et la création d'emplois dans la province. Les services de réglementation

appuient des secteurs publics prioritaires en veillant à l'application des normes de l'industrie et à la protection des consommateurs dans le secteur des services financiers. Grâce à ces services, les investisseurs et les consommateurs sont davantage en mesure de faire confiance à l'industrie des services financiers. La réglementation des services financiers est assurée par trois organismes — soit la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, la Commission des assurances de l'Ontario et la Commission des régimes de retraite de l'Ontario — par la Division des établissements de dépôt, qui est une division opérationnelle, ainsi que par la Direction des politiques en matière de services financiers.

Loi visant à réduire les formalités administratives

Si elle est adoptée, la *Loi visant à réduire les formalités administratives* modifiera 26 lois et abrogera neuf lois désuètes. Les nouvelles dispositions adoptées réduiront le temps et l'argent consacrés par l'industrie des services financiers pour se conformer à des règles inutiles et qui font double emploi, tout en veillant à ce que les consommateurs continuent à être protégés. La Loi aura des répercussions sur la réglementation des sociétés de prêts et de fiducie, des coopératives, des *credit unions*, de l'assurance, des valeurs mobilières, des courtiers en hypothèques, ainsi que sur l'administration fiscale et l'approbation des formules et des droits.

Réglementation des sociétés de prêts et de fiducie

Le ministère entend terminer une réforme en profondeur des règlements sur les sociétés de prêts et de fiducie en vue d'éliminer le chevauchement et le double emploi à l'égard des fonctions remplies par les gouvernements provincial et fédéral. Dans le cadre des consultations qui ont été menées jusqu'à présent auprès des associations de l'industrie des services financiers, des entreprises, des groupes de consommateurs, des spécialistes du domaine juridique et des représentants d'autres territoires, les changements proposés ont reçu un appui favorable.

Commission des valeurs mobilières

Dans son plan d'activités de 1996 et dans le budget de l'Ontario, le ministère a indiqué qu'il envisagerait de nouvelles façons d'assurer la réglementation des valeurs mobilières. À cette fin, le ministère a entrepris des discussions avec le gouvernement fédéral au sujet de la création d'un organisme de réglementation national.

Pendant que ces discussions se poursuivent, le ministère entend bien prendre les mesures nécessaires pour que la Commission des valeurs mobilières dispose des

ressources et des outils dont elle a besoin pour remplir son mandat. Le ministère prépare un plan visant à renouveler et à renforcer la structure de la Commission. Ce plan mettra fin aux craintes exprimées par de nombreux membres de l'industrie des valeurs mobilières quant à la capacité de la Commission de continuer à réglementer le marché et à protéger les consommateurs, et au fait que les droits reliés à la Commission surpassent ses coûts de fonctionnement.

Les changements apportés à la Commission seront sur trois principaux plans :

- on modifiera sa structure, et elle devra désormais s'autofinancer et recouvrer ses coûts;
- on lui accordera les fonds suffisants pour qu'elle soit en mesure de remplir son mandat;
- on réduira les droits relatifs aux valeurs mobilières conjointement avec le plan de réduction du déficit du gouvernement sur une période de quatre ans.

Commission des services financiers de l'Ontario

Le plan d'activités du ministère de 1996 faisait mention de la proposition du gouvernement de fusionner la Commission des assurances de l'Ontario, la Commission des régimes de retraite de l'Ontario et la Division des établissements de dépôt, qui relèvent du ministère des Finances, en un seul organisme de réglementation. Grâce à cette initiative, les fonctions de réglementation et d'élaboration des politiques seront remplies de façon plus uniforme et seront mieux coordonnées dans tout le secteur des services financiers, les coûts de la réglementation diminueront, et on constatera une amélioration des services fournis et de la protection des consommateurs.

Des consultations ont été menées auprès des groupes intéressés d'août à novembre 1996. Ces derniers se sont prononcés en faveur de la fusion qui, selon eux, permettrait au gouvernement d'effectuer la réglementation de façon plus efficiente et mieux coordonnée. Le Groupe d'étude du gouvernement sur les organismes, conseils et commissions a lui aussi recommandé que l'on procède à la fusion des organismes.

Le nouvel organisme découlant de cette fusion serait la Commission des services financiers de l'Ontario. Ce nouvel organisme devrait récupérer intégralement ses coûts et s'autofinancer. Le ministère mettrait sur pied un groupe de travail constitué de représentants de l'industrie et des consommateurs qui aurait pour mandat de fournir des conseils pendant la période de transition.

Assurance-automobile

Le ministère continuera à collaborer avec les groupes intéressés et l'organisme de réglementation de l'assurance de la province afin de réaliser les objectifs de la *Loi de 1996 sur la stabilité des taux d'assurance-automobile*. Parmi ces objectifs, mentionnons la réforme de l'Association des assureurs, qui regroupe les conducteurs représentant des risques élevés, et d'autres mesures de compression des coûts, dont l'élaboration d'un système d'accréditation des programmes et services médicaux et de réadaptation, de barèmes de droits pour les services professionnels et de programmes de partage des données en vue d'éviter les fraudes.g

Principaux indicateurs de performance

RÉSULTATS	ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE	NORMES OU OBJECTIFS
Régime fiscal efficace visant la réduction des coûts de l'administration publique et de l'observation des règlements par les contribuables.	Coût de perception de 100 $ de recettes fiscales. Voir note 1 Réduction des coûts de l'administration fiscale. Voir note 2	Le coût de perception de 100 $ de recettes fiscales en 1996-1997 était de 0,48 $. L'objectif pour 1997-1998 est de 0,48 $. Pour chaque dollar dépensé pour les mesures d'exécution en 1996-1997, 4,62 $ étaient recouvrés. L'objectif pour 1997-1998 est de 4,62 $.
Climat favorable aux investissements qui stimulent la croissance économique.	Prévisions économiques prudentes.	Prévisions qui sont plus prudentes que celles des principaux prévisionnistes du secteur privé.
Plan budgétaire ordonné, prudent et durable portant sur plusieurs années.	Objectifs de réduction du déficit qui tiennent compte des projections de dépenses et des prévisions de recettes.	Atteindre ou dépasser des objectifs de réduction du déficit qui sont établis d'après des projections exactes en matière de dépenses, des prévisions prudentes en matière de recettes et une gestion budgétaire saine.

RÉSULTATS	ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE	NORMES OU OBJECTIFS
Capacité de fournir des renseignements pertinents et opportuns au public.	Publication en temps opportun des *Comptes publics de l'Ontario*, des *Finances de l'Ontario* et autres exposés budgétaires, tenant compte de tous les changements connus et importants. L'opinion du vérificateur provincial.	Solution visée : publication des *Comptes publics* entre 90 et 120 jours après la fin de l'exercice (150 jours pour l'exercice 1997-1998). Publication des *Finances de l'Ontario* entre 30 et 45 jours après la fin du trimestre. Opinion sans réserve.
Gestion efficiente et prudente de l'actif et du passif financiers de la province.	Efficience des emprunts au moment de l'émission, notamment le taux et le moment du lancement sur le marché. Opération financière dans le cadre des limites de risque approuvées pour l'intérêt de la dette provinciale, les taux d'intérêt et le change.	Coûts inférieurs aux normes du pays. Voir note 3 Au-dessous des limites de risques approuvées. Voir note 4
Climat favorable à un secteur des services financiers fort et compétitif en Ontario.	Seuls les établissements financiers sûrs et solides sont autorisés à exercer leurs activités en Ontario.	100 %
Administrateurs des régimes de retraite parrainés par les employeurs qui respectent les engagements pris envers les participants des régimes.	Tous les bénéficiaires des régimes de retraite reçoivent les avantages auxquels ils ont droit.	100 %

RÉSULTATS	ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE	NORMES OU OBJECTIFS
Confiance du public dans un régime d'assurance privé juste, efficace, efficient et souple en Ontario, et accès du public à ce régime.	Seules les compagnies d'assurance solvables ont le droit d'exercer leurs activités en Ontario.	100 %

Note 1 : Comparaison des recettes fiscales totales réelles et des fonds de fonctionnement totaux réels nécessaires aux fins de perception.

Note 2 : Comparaison des recettes réelles découlant des mesures d'exécution et des fonds de fonctionnement totaux réels.

Note 3 : Le coût global des emprunts réels pour une émission en devises étrangères est mesuré par rapport au coût global d'une nouvelle émission hypothétique au Canada suivant les mêmes modalités et en fonction des taux du marché au moment de l'émission. Le succès du moment des émissions de titres de créance est mesuré au moyen d'une comparaison entre le coût réel des emprunts avec le coût qui aurait été engagé si l'émission avait eu lieu d'une manière régulière pendant toute l'année.

Note 4 : Les limites de risques sont les suivantes : 1) le risque de change non protégé est de 5 pour 100 au maximum du total de la dette en cours; 2) l'emprunt assorti d'un taux variable (net des réserves de liquidités) est limité à 20 pour 100 du total de la dette en cours; et 3) l'augmentation des intérêts de la dette publique provenant de la totalité des activités de gestion de la dette et du risque est limitée à 3 pour 100 des intérêts annuels sur la dette publique inscrits au budget.

Rapport sur les réalisations de 1996-1997 et les engagements pour 1997-1998

- Prévisions prudentes de la croissance économique

	1996	1997
Finances de l'Ontario	1,9 %	3,2 %
Consensus des prévisionnistes privés	2,1 %	3,6 %

- Les *Comptes publics 1995-1996* signalaient un déficit effectif vérifié de 8,7 milliards de dollars, soit près de 600 millions de dollars au-dessous de l'objectif fixé dans l'*Exposé économique et financier, 1995*.

- *Comptes publics 1995-1996* prêts à publier 180 jours après la fin de l'exercice.
  Comptes publics 1996-1997 prêts à publier 150 jours après la fin de l'exercice.

- Depuis décembre 1995, tous les rapports des *Finances de l'Ontario* ont été publiés dans les 40 jours suivant la fin du trimestre.

- Les *Comptes publics 1995-1996* ont bénéficié d'une opinion sans réserve du vérificateur provincial.

- L'évaluation de la performance de la dette à l'émission, préparée le 31 janvier 1997, fait ressortir des coûts qui se situent au-dessous des critères fixés dans une proportion d'environ 35 points de base. Au cours de la durée des émissions, ce résultat rapporte une économie à la valeur actuelle d'environ 200 millions de dollars.

- Le 31 janvier 1997, le risque de change était de 0,7 % du total de la dette, comparé à une limite de risque approuvée de 5 %. Le risque lié au taux variable (net des réserves de liquidités) était de 6,2 % du total de la dette, comparé à la limite approuvée de 20 %.

- Le 31 décembre 1996, il y avait 55 sociétés de prêts et de fiducie, 443 *credit unions* et 390 courtiers en hypothèques qui exerçaient leurs activités en Ontario.

- Le 31 décembre 1996, la Commission des régimes de retraite de l'Ontario était responsable de la réglementation de 6 960 régimes de retraite applicables à 1 757 662 bénéficiaires actifs. Sur 949 plaintes de bénéficiaires reçues concernant leur droit à pension, 946 ont été résolues et les 3 autres plaintes ont été réglées par l'ombudsman en faveur de la Commission des régimes de retraite.

- Il n'y a eu aucune insolvabilité parmi les compagnies d'assurance titulaires d'un permis en Ontario en 1996-1997.

Activités de base et affectation des ressources

(en millions de dollars)

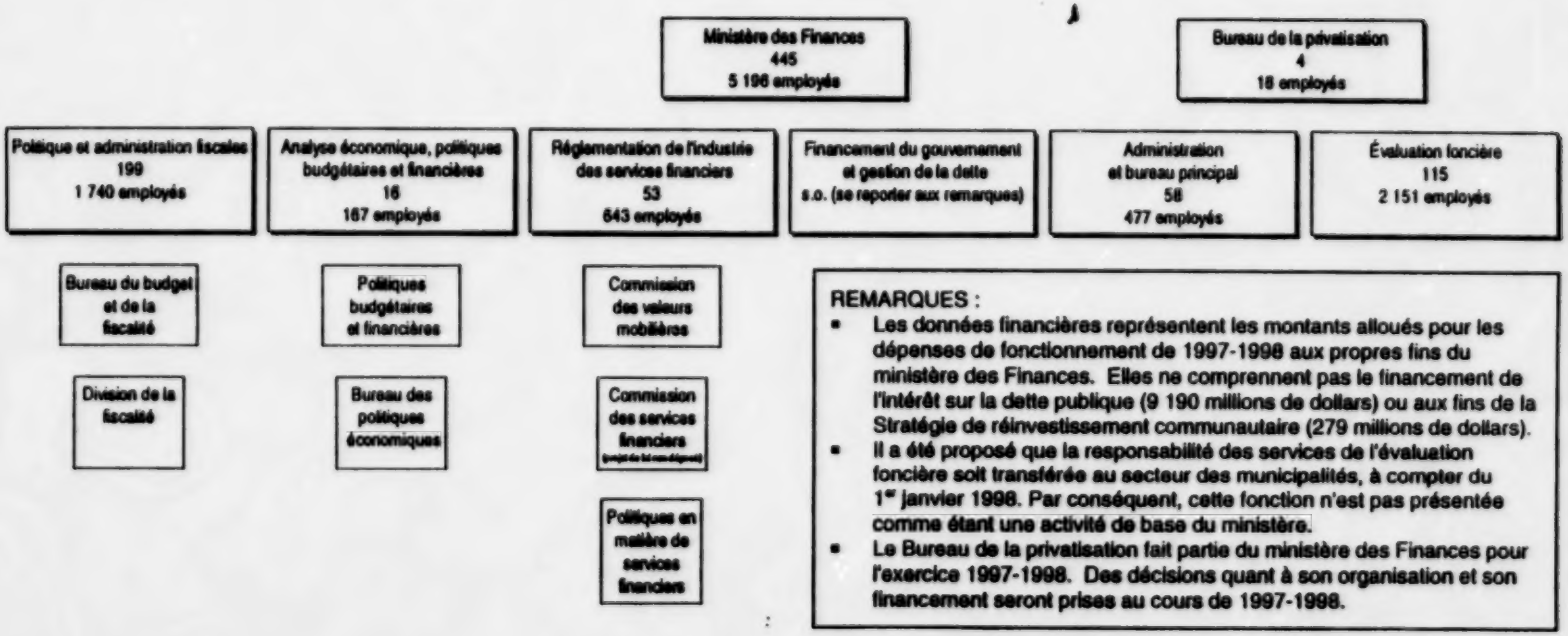
Ministère des Finances
445
5 196 employés
Bureau de la privatisation
4
18 employés
Politique et administration fiscales
199
1 740 employés
Analyse économique, politiques budgétaires et financières
16
167 employés
Réglementation de l'industrie des services financiers
53
643 employés
Financement du gouvernement et gestion de la dette
s.o. (se reporter aux remarques)
Administration et bureau principal
58
477 employés
Évaluation foncière
115
2 151 employés
Bureau du budget et de la fiscalité
Division de la fiscalité
Politiques budgétaires et financières
Bureau des politiques économiques
Commission des valeurs mobilières
Commission des services financiers
Politiques en matière de services financiers
REMARQUES :
Les données financières représentent les montants alloués pour les dépenses de fonctionnement de 1997-1998 aux propres fins du ministère des Finances. Elles ne comprennent pas le financement de l'intérêt sur la dette publique (9 190 millions de dollars) ou aux fins de la Stratégie de réinvestissement communautaire (279 millions de dollars).
Il a été proposé que la responsabilité des services de l'évaluation foncière soit transférée au secteur des municipalités, à compter du 1er janvier 1998. Par conséquent, cette fonction n'est pas présentée comme étant une activité de base du ministère.
Le Bureau de la privatisation fait partie du ministère des Finances pour l'exercice 1997-1998. Des décisions quant à son organisation et son financement seront prises au cours de 1997-1998.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Prière de contacter les personnes suivantes :

Don Black, directeur des communications et des affaires ministérielles au (416) 325-0324;

Dave Roote, directeur de la planification ministérielle et des finances au (905) 433-5661;

ou veuillez visiter notre site Web au www.gov.on.ca/FIN/hmpage.html.✦